



News Release

Communiqué

N° 143

Le 30 juin 1992

M. WILSON REGRETTE LA REQUÊTE DE L'INDUSTRIE AMÉRICAINNE CONTRE LES PRODUITS CANADIENS DE L'ACIER

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, s'est dit aujourd'hui vivement déçu de l'inclusion des produits canadiens de l'acier dans une série de mesures commerciales prises par les producteurs d'acier américains contre les importations en provenance de plusieurs pays.

«Il est regrettable que, malgré nos relations commerciales avantageuses pour nos deux pays et la nature intégrée de l'industrie nord-américaine de l'acier, les producteurs d'acier américains décident d'inclure le Canada dans leur requête pour l'exécution d'enquêtes sur les pratiques commerciales déloyales, a dit M. Wilson.

«Par suite de l'initiative américaine, l'industrie canadienne n'a d'autre choix que de riposter en présentant ses propres demandes d'enquête pour pratiques commerciales déloyales contre les importations en provenance de plusieurs pays, dont les États-Unis, a indiqué le Ministre. Les producteurs d'acier canadiens préparent depuis quelque temps l'information nécessaire à ces enquêtes, et ont déposé ou sont sur le point de déposer leurs plaintes auprès de Revenu Canada.»

L'industrie américaine de l'acier, sous la direction d'un groupe de producteurs intégrés dont la société Bethlehem Steel, USX et d'autres sociétés, ont déposé des demandes le 30 juin auprès du département du Commerce et de la Commission du commerce international des États-Unis. Elles portent sur la tenue d'enquêtes antidumping et d'enquêtes concernant les mesures compensatoires sur les produits de l'acier importés de nombreux pays. Les importations en provenance du Canada n'ont fait l'objet que d'enquêtes antidumping.

Les produits canadiens inclus dans les demandes américaines annoncées aujourd'hui représentent presque le tiers des exportations d'acier totales du Canada vers les États-Unis. En

1991, le Canada a exporté pour plus de 1,5 milliard de dollars d'acier aux États-Unis.

M. Wilson a souligné que les importations canadiennes d'acier en provenance des États-Unis en 1991 représentaient 16,3 % du marché canadien, soit une part trois fois plus grande que celle enregistrée en 1986. C'est beaucoup plus que la part des importations canadiennes vers les États-Unis, qui est demeurée stable à 3,3 % du marché américain.

L'industrie canadienne a également soutenu que ses exportations à destination des États-Unis se font sur commande par camion pour une livraison juste-à-temps aux clients américains, contrairement aux importations provenant d'un grand nombre d'autres pays, où l'acier est expédié par bateau et offert à n'importe quel prix.

«Il existe une différence importante entre les exportations canadiennes d'acier et celles des autres pays, a fait remarquer M. Wilson. Nous ne sommes pas partie prenante du problème de l'industrie américaine et devrions être exclus de ces enquêtes.»

L'industrie canadienne, sous la direction de Stelco, Dofasco et Algoma, a déposé ou dépose actuellement des plaintes auprès de Revenu Canada pour la tenue d'enquêtes sur les importations d'acier. Revenu Canada engagera probablement les premières procédures vers la fin de juillet.

M. Wilson a ajouté que le gouvernement continuera de collaborer étroitement avec l'Association canadienne des producteurs d'acier et les entreprises du secteur de l'acier dans leur réponse aux mesures américaines.

«Toutes les décisions finales dans ces cas pourraient faire l'objet d'un examen binational ayant force de loi en vertu des dispositions sur le règlement des différends de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, a-t-il dit. Nous aurons recours à ce mécanisme si nécessaire.»

En vertu de la loi américaine, le département du Commerce a 20 jours pour décider s'il convient d'engager une enquête. Revenu Canada a 30 jours, à compter de la réception d'une plainte documentée de façon appropriée, pour décider s'il y a lieu ou non d'engager une enquête.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Document d'information

COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN DE L'ACIER

FAITS SAILLANTS

- Les exportateurs américains d'acier ont retiré des avantages considérables du marché ouvert et intégré visé par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. De ce fait, les parts de marché ont été déterminées par les forces du marché plutôt que par des arrangements réglementés.
- Les importations américaines d'acier en provenance du Canada sont demeurées stables; elles représentent une part relativement faible du marché américain et n'ont pas contribué à faire baisser le prix de l'acier aux États-Unis.
- Les importations canadiennes d'acier en provenance des États-Unis ont plus que triplé ces dernières années et représentent maintenant plus de 16 % de notre marché. En revanche, les exportations canadiennes destinées aux États-Unis sont demeurées stables; elles ne représentaient que 3,3 % du marché américain l'an dernier.
- Tout porte à croire que les pressions à la baisse sur les prix, sur le marché américain, ont été précipitées par le cassage des prix pratiqué par les aciéries américaines plutôt que par les aciéries étrangères. Les producteurs d'acier canadiens arrivent à peine à suivre les prix fixés par les aciéries américaines.
- Il a par ailleurs été démontré que, dernièrement, bon nombre des industries américaines consommatrices d'acier ont vu leur production et leur chiffre d'affaire augmenter, ce qui explique que la demande d'acier importé et intérieur ait grimpé.
- Le commerce canado-américain de l'acier continue à être important pour les deux pays :
 - Il crée de l'emploi dans les deux pays.
 - Le Canada est le principal marché extérieur pour l'acier américain et représente plus de 50 % de la totalité des exportations américaines (pour une valeur de 850 millions de dollars en 1991).

- Les producteurs d'acier canadiens ont dépensé 1,50 dollar en approvisionnement aux États-Unis pour chaque dollar de ventes sur le marché américain (2,25 milliards de dollars en achats contre 1,5 milliard de dollars en ventes).
- L'acier canadien est un intrant essentiel pour de nombreux producteurs américains (par exemple, dans le secteur automobile).
- Le commerce canado-américain de l'acier continue à se distinguer du commerce de l'acier avec d'autres pays :
 - Le Canada et les États-Unis en sont à leur quatrième année d'application de l'Accord de libre-échange, dans le cadre duquel les barrières tarifaires et non tarifaires sont en cours d'élimination.
 - Contrairement à d'autres exportateurs d'acier, les États-Unis ont exempté le Canada de leurs accords d'autolimitation en 1984 et en 1989.
 - Les importations américaines en provenance du Canada sont expédiées par camion sur commande pour livraison juste-à-temps, contrairement aux importations provenant d'un grand nombre d'autres pays, qui sont expédiées par de gros navires et vendues à n'importe quel prix.

Parts du marché détenues par le Canada (en pourcentage)

	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>	<u>1991</u>
Production intérieure	81,1	81,3	78,2	81,5	75,5	73,8
Importations	18,9	18,7	21,8	18,5	24,5	26,2
Importations américaines	4,5	5,7	7,3	8,6	15,1	16,3

Parts du marché détenues par les États-Unis

Production intérieures	77,0	79,1	78,9	82,1	82,4	82,2
Importations	23,0	20,9	21,1	17,9	17,6	17,8
Importations canadiennes	3,5	3,7	3,1	3,1	2,9	3,3